



L'AMDGJB formule, comment valoriser et développer l'emploi pour la société civile En monde Rural et Oasien

En tant qu'AMDGJB qui gère le Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani, après plus d'une dizaine d'année d'exercice et d'exploitation, nous définissons que la Société civile, régie par la Loi de 1958 au Maroc permet de réguler et légiférer les Associations et Coopératives au Maroc définissant que l'Association marocaine s'interdit selon cette Loi d'avoir à partager des bénéfices d'une part et d'autre part que s'il est défini que les postes de gestion peuvent être rémunérés, que les administrateurs et adhérents ne peuvent être que bénévoles !

Aussi et pour répondre au « Lancement d'une recherche sur le terrain sur l'emploi dans les associations de la société civile », il nous apparaît important en premier lieu de définir quelles peuvent être les attentes que les adhérents peuvent attendre de cette situation dissuasive par rapport aux revenus pouvant être définis dans le contexte de la coopérative et/ou de l'auto-entrepreneuriat, et en second lieu comment pourraient être apportées les diverses améliorations possibles pour motiver plus, pour créer des emplois durables, des emplois bénéfiques pour le développement humain !

Aussi, s'il est évident que la Société Civile au Maroc, régie par la loi de 1958, impose des restrictions aux associations, pour ce que sont les facilitations d'exercer une activité commerciale sous forme sociétale et de partager des bénéfices, il est un fait que les postes de gestion peuvent être rémunérés, et que les administrateurs et adhérents sont généralement bénévoles.

Face à cette situation restrictive, en comparaison avec les opportunités de revenus offertes par les coopératives et l'auto-entrepreneuriat, il est évident que les attentes des adhérents résident dans les besoins de connaître en général les pistes d'améliorations portant à la création d'emplois durables et bénéfiques au développement humain au sein de la Société civile pour les jeunes et les femmes et tout particulièrement en milieu ruraux et oasiens.

1. EN CE SENS DEFINISSONS QUE LES ATTENTES DES ADHERENTS

FACE AUX CONTRAINTES DE LA LOI DE 1958

- *- peuvent avoir plusieurs attentes, souvent en comparaison avec les modèles coopératifs ou de l'auto-entrepreneuriat pour ce qui est de la reconnaissance non financière de leur engagement puisque la rémunération directe est limitée !
- *- que les adhérents attendent une forte reconnaissance de leur contribution à travers d'autres formes de valorisations sociales, en développements de compétences et un sentiment d'appartenance à un projet porteur de sens, d'opportunités de réseautage, etc.
- *- attendent d'un impact social et environnemental tangible, en l'absence de gains financiers directs qui en ce cas n'a pas toujours été compensé par la conviction, et réclament à ce que leur engagement contribue à un bien commun, à la résolution de problèmes sociaux ou environnementaux concrets !
- *- qui réclament de voir les résultats des actions de l'association sur le terrain !

FACE AUX MANQUEMENTS DE TRANSPARENCE ET DE BONNE GOUVERNANCE

- *- définissant qu'ils ne bénéficient pas directement des fruits financiers, les adhérents sont particulièrement sensibles à la transparence dans la gestion de l'association et à une gouvernance éthique et participative.

FACE AUX MANQUES D'OPPORTUNITES DE PROFESSIONNALISATION INDIRECTES

- *- définissent que même si l'adhésion est bénévole, les activités de l'association devraient offrir des opportunités de développer des compétences transférables permettant, d'acquérir de l'expérience, et

A.M.D.G.J.B

Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani – Autorisation: 1954-36

Siège : Douar Indfiane BP 221 – Dar Infiane 84000 – Tata, IF 60279092 ICE 003482741000024

Dar Infiane Tata et ses Annexes de Tissint Outils Pilotes de Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani

Contacts : + 212 661.61.01.70 Mail : simon.patrick9340@gmail.com / amdgb9340@gmail.com

www.geoparcjbelbani.com www.portailsudmaroc.com www.guidenerique-sudmaroc.com



potentiellement ouvrir des portes vers des emplois rémunérés dans d'autres structures (y compris pour des coopératives ou pour des initiatives d'auto-entrepreneuriat).

FACE A UN MODELE ECONOMIQUE VIABLE ET PERENNE POUR L'ASSOCIATION

Les adhérents, même bénévoles, ont intérêt à ce que l'association dispose de ressources suffisantes pour mener à bien ses missions et assurer sa durabilité. Ils sont donc en attente d'une gestion financière saine et de stratégies de financement innovantes.

RECMAMENT DE LA CLARTE SUR LES ROLES ET LES RESPONSABILITES

Les adhérents faisant de plus en plus la distinction entre les postes de gestion rémunérés et les rôles bénévoles qui se doit d'être plus claire pour éviter toutes confusions et frustrations, les attentes concernant l'engagement et la contribution de chacun étant réclamées comme devant être mieux définies.

2. DEFINISSONS LES AMELIORATIONS POSSIBLES POUR INTERESSER PLUS ET CREER DES EMPLOIS DURABLES ET BENEFIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

De notre humble avis définissons par contacts de terrain que pour rendre les associations plus attractives et que pour générer des emplois durables, plusieurs pistes d'améliorations peuvent être envisagées, tout en respectant le cadre légal :

2-1 En valorisant le bénévolat et l'engagement, en mettant en place des systèmes de reconnaissances non financières efficaces (certificats, événements de valorisation, mise en avant des réalisations individuelles et collectives),

2-2 En développant une culture de l'appréciation et de la reconnaissance au sein de l'association.

2-3 En développant des activités génératrices de revenus compatibles avec la loi de 1958 ! Cela en permettant les formations facilitant l'exploration des pistes de financements diversifiées telles que les subventions, les appels à projets, le mécénat, la vente de produits ou services non lucratifs en lien avec la mission de l'association (par exemple, l'organisation d'événements, la vente d'artisanat local dans le cadre d'un projet de développement, etc.).

2.4 En créant des passerelles vers l'emploi rémunéré en mettant en place des programmes de formations et de développements des compétences pour les adhérents, facilitant leur insertion professionnelle ultérieure, y compris dans des coopératives ou des initiatives d'auto-entrepreneuriat soutenues par l'association.

2.5 En renforçant la professionnalisation des postes de gestion : Cela pour assurer une rémunération juste et attractive pour les postes de gestion, et afin d'attirer et de retenir des compétences clés pour le développement de l'association.

2.6 En encourageant la collaboration et les partenariats : Cela en développant des collaborations avec d'autres acteurs du territoire (coopératives, entreprises sociales, collectivités locales) pour créer des synergies et des opportunités d'emploi par les extensions par exemple en confédération.

2.7 En innovant dans les modèles organisationnels : Cela en explorant des formes d'organisations hybrides qui permettent de concilier l'objet non lucratif de l'association avec des activités économiques

A.M.D.G.J.B

Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani – Autorisation: 1954-36

Siège : Douar Indfiane BP 221 – Dar Infiane 84000 – Tata, IF 60279092 ICE 003482741000024

Dar Infiane Tata et ses Annexes de Tissint Outils Pilotes de Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani

Contacts : + 212 661.61.01.70 Mail : simon.patrick9340@gmail.com / amdgb9340@gmail.com

www.geoparcjbelbani.com www.portailsudmaroc.com www.guidenumerique-sudmaroc.com



créatrices d'emplois (par exemple, la création d'une filiale sous forme de coopérative ou d'entreprise sociale distincte, mais liée à l'association pour des activités spécifiques).

2.8 En plaçant pour une évolution du cadre légal : Cela en engageant des dialogues constructifs avec les autorités compétentes pour identifier les blocages et en étant force de propositions d'ajustements qui permettraient de mieux soutenir le développement de l'emploi local dans le secteur associatif, tout en préservant son caractère non lucratif.

2.9 En mettant en avant l'impact socio-économique des associations en documentant et communiquant sur la contribution des associations en termes de créations d'emplois (même indirects), de développements locaux, de cohésions sociales et de réponses aux besoins des populations afin de renforcer leurs légitimités et leurs attractivités.

Des recherches sur le terrain, permettent de recueillir les perceptions et les attentes des adhérents et d'identifier les bonnes pratiques existantes et d'analyser les freins et les opportunités spécifiques aux contextes locaux L'histoire d'une quinzaine d'année du Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani ont apportées bons nombres d'informations précieuses qui permettent de formuler des recommandations concrètes et adaptées.

NOUS IDENTIFIONS POUR CELA DES EXEMPLES CONCRETS PERMETTANT D'APPORTER UN ECLAIRAGE PRÉCIEUX SUR LES SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE POUR SURMONTER LES DÉFIS LIÉS À L'EMPLOI DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE EN TENANT COMPTE DU CADRE LÉGAL, et définissons pour notre part des pistes d'exemples, bien qu'il soit important de noter que la situation de chaque association est unique et que la transposition directe n'est pas toujours possible.

1. VALORISATION DU BENEVOLAT ET DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES :

Les associations d'accompagnement à l'entrepreneuriat : Certaines associations pourraient former leurs bénévoles en techniques de gestion de projet, en comptabilité de base ou en mentorat. Ces compétences acquises peuvent devenir un atout pour leur employabilité future, que ce soit au sein de l'association (si des postes salariés se créent) ou dans d'autres structures. L'association gagnerait ainsi en expertise grâce à ses bénévoles formés, et ces derniers pourraient ressentir leur engagement comme un investissement dans leur propre développement professionnel.

Les associations culturelles ou environnementales : Certaines associations pourraient organiser des formations pour leurs bénévoles (animation d'ateliers, gestion d'événements, techniques de sensibilisation, etc.). Ces formations, souvent certifiantes ou reconnues, pourraient ainsi valoriser l'engagement bénévole en facilitant l'accès à des opportunités d'emploi dans les secteurs concernés.

2. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS COMPATIBLES AVEC LA LOI DE 1958 :

En créant des coopératives certaines associations pourraient initier la création de coopératives distinctes, ou bien même d'une Confédération qui, juridiquement pourraient commercialiser des produits ou des services à rendre issus de leurs activités (par exemple, une association de femmes rurales créant une coopérative pour vendre leurs produits artisanaux ou agricoles). Celles-ci ainsi créées pourraient avoir pour objet un rôle de soutien, de formation ou de mise en réseau pour ces dites coopérative, tout en respectant leur propre statut non lucratif.

A.M.D.G.J.B

Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani – Autorisation: 1954-36

Siège : Douar Infiane BP 221 – Dar Infiane 84000 – Tata, IF 60279092 ICE 003482741000024

Dar Infiane Tata et ses Annexes de Tissint Outils Pilotes de Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani

Contacts : + 212 661.61.01.70 Mail : simon.patrick9340@gmail.com / amdgb9340@gmail.com

www.geoparcjbelbani.com www.portailsudmaroc.com www.guidenerique-sudmaroc.com



Les associations proposant des services payants spécifiques : Certaines associations dans le domaine de la formation, de la consultance ou de l'organisation d'événements peuvent en fait proposer des services payants à des entreprises, des collectivités ou des particuliers, en veillant à ce que ces activités restent en lien avec leur objet social et que les bénéficiaires soient réinvestis dans leurs missions. La distinction claire entre les activités non lucratives et les services payants étant cruciale est ainsi respectée.

Les associations développant des plateformes de crowdfunding ou de vente en ligne éthique ! Certaines initiatives associatives peuvent évidemment mettre en place des plateformes pour soutenir financièrement leurs projets ou pour vendre des produits artisanaux ou issus de l'agriculture locale, en reversant les fonds à des producteurs ou à des projets spécifiques développés sur base de mise en œuvre de labellisation d'origine géographique par exemple, sans que l'association ne partage de bénéfices au sens commercial du terme.

3. Professionnalisation des postes de gestion et partenariats :

Les ONG nationales ou internationales présentes au Maroc ont souvent des équipes de gestion professionnalisées avec des salaires compétitifs, financés par des fonds propres, des subventions ou des financements internationaux, elles peuvent ainsi servir de modèle en termes de structurations et de gestion des ressources humaines.

Les consortiums d'associations. Des confédérations d'associations peuvent mutualiser des postes de gestion (par exemple, un directeur administratif et financier partagé) pour réduire les coûts et professionnaliser certaines fonctions clés.

Les partenariats avec des entreprises sociales. Certaines associations peuvent étroitement collaborer avec des entreprises sociales dont la mission est également d'avoir un impact social ou environnemental, créant ainsi des synergies et des opportunités d'emploi dans un cadre plus "hybride".

4. Initiatives de plaidoyer pour l'évolution du cadre légal.

Compte tenu de ces états des lieux et observations récurrentes, il s'avère nécessaire aux niveaux de régions, de territoires et pour nous pour ce qui est du « **Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani** » (TSGJB) que nous gérons en tant qu'**Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani (AMDGJB) sous autorisation 1954-36 Tata**, nous avons à formuler et organiser les forums et réseaux de la société civile régionale, ce que nous avons eu à mettre en place pour ce qui est du TSGJB avec la **Confédération des Associations et Coopératives du Géoparc Jbel Bani (CACGJB)** d'une part et d'autre part pour ce que sont les outils éco touristiques avec le **Réseau de Tourisme Durable et Rural du Géoparc Jbel Bani (RTDRGJB) !** Des plateformes de dialogue et de plaidoyer permettent ainsi d'échanger et discuter des contraintes légales et proposer des modifications qui permettraient de mieux soutenir le développement et la professionnalisation du secteur associatif, tout en garantissant sa spécificité. Ces initiatives, en les diffusant ne peuvent que servir à sensibiliser les décideurs locaux, régionaux, politiques et à proposer des solutions juridiques adaptées au contexte marocain.

Il est important de souligner que ces exemples ne constituent pas des solutions universelles, mais qu'elles peuvent illustrer des types de stratégies adoptées par certaines organisations afin de leur permettre de naviguer dans le cadre légal existant en créant des opportunités d'emploi ou en valorisant durablement l'engagement de leurs membres.

A.M.D.G.J.B

Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani – Autorisation: 1954-36

Siège : Douar Indfiane BP 221 – Dar Infiane 84000 – Tata, IF 60279092 ICE 003482741000024

Dar Infiane Tata et ses Annexes de Tissint Outils Pilotes de Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani

Contacts : + 212 661.61.01.70 Mail : simon.patrick9340@gmail.com / amdgb9340@gmail.com

www.geoparcjbelbani.com www.portailsudmaroc.com www.guidenumerique-sudmaroc.com



IL s'avère pour cela que les actions de terrain sont essentielles pour identifier des exemples pertinents et adaptés au contexte spécifique de chaque région ou territoire !

Pour notre part pour le Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani nous avons œuvré en cela en créant la fonction d'Ilotier régional !

Afin de conclure dans un esprit constructif, nous ne pourrions pas omettre d'énoncer les empêchements réels en monde rural et oasien résultant à la fois des jalousies par rapports aux réussites mais aussi dues aux freins existants du fait des notabilités locales ne souhaitant pas admettre l'inclusion éco sociétale d'une part et d'autre part les injustices qui subviennent du fait des accords et/ou non accord des répartitions équitables des subventions locales attribuées aux divers membres de la société civile.

Cela ne pouvant pas et ne devant pas bien entendu, enlever tous désirs et capacités d'initiatives locales innovantes qui méritent d'être mises en lumière et partagées pour le bien des populations restant fières d'être issues de leurs terroirs !

Patrick SIMON

Président AMDGJB

Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani

Pièce jointe : Présentation Fiche AMDGJB

A.M.D.G.J.B

Association Marocaine de Développement du Géoparc Jbel Bani – Autorisation: 1954-36

Siège : Douar Infiane BP 221 – Dar Infiane 84000 – Tata, IF 60279092 ICE 003482741000024

Dar Infiane Tata et ses Annexes de Tissint Outils Pilotes de Territoire Soutenable du Géoparc Jbel Bani

Contacts : + 212 661.61.01.70 Mail : simon.patrick9340@gmail.com / amdgb9340@gmail.com

www.geoparcjbelbani.com www.portailsudmaroc.com www.guidenumerique-sudmaroc.com